



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/CST.3/Add.1
21 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Septième session
Nairobi, 18-20 octobre 2005
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**MOYENS D'AMÉLIORER L'UTILITÉ ET L'EFFICACITÉ DU COMITÉ
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Rapport intérimaire du Groupe d'experts

Additif

**Analyse par le Groupe d'experts des rapports présentés par les Parties à la troisième
session du Comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention**

Note du secrétariat

1. Dans sa décision 15/COP.6, la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'autres rapports pertinents, et d'informer le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du Comité de la science et de la technologie (CST), de l'efficacité et de l'adéquation de ces programmes aux fins de l'application de la Convention.
2. La Conférence des Parties a en outre demandé au Groupe d'experts d'apporter sa contribution aux travaux du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, comme le stipulent les décisions 1/COP.5 et 1/COP.6 (par. 26 et 33), en examinant les éléments du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention relatifs aux processus participatifs, aux repères et indicateurs, à la surveillance et à l'évaluation de la sécheresse et de la désertification, aux systèmes d'alerte rapide visant à atténuer les effets de la sécheresse, à la recherche, aux technologies et aux connaissances et au savoir-faire afin de

proposer des mesures scientifiques appropriées tout en tenant compte des progrès réalisés à cet égard dans les régions concernées.

3. En conséquence, on a intégré le nouvel élément suivant au plan de travail biennal du Groupe d'experts: «Résumer les questions mises en lumière par l'examen des programmes d'action nationaux et régionaux et informer le CST des problèmes qui font obstacle à l'exécution des programmes».

4. À sa troisième réunion, tenue à Beijing en octobre 2004, le Groupe d'experts a confié à ses membres des tâches précises en vue de l'examen des rapports qui seront présentés à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, définies dans le document ICCD/COP(7)/CST/3.

5. En application de cette décision, et afin d'aider le Groupe d'experts à accomplir les tâches définies par la Conférence des Parties, le secrétariat, en consultation avec le Président du Groupe d'experts et le Président du CST, a établi le cadre de référence et les critères à appliquer pour l'examen des rapports nationaux en vue de la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (voir l'annexe au présent document).

6. Une synthèse de l'analyse de ces rapports (principalement de ceux des pays touchés parties d'Afrique et des pays développés parties) a été faite par le Président du Groupe d'experts et est jointe par le secrétariat au présent document pour examen par le CST. Cette synthèse commente les rapports et formule des observations, des remarques et des recommandations quant à la façon de les améliorer. Elle propose également quelques réflexions concernant les domaines dans lesquels d'autres mesures pourraient être prises par le CST et le Groupe d'experts, de nouvelles recherches entreprises, et où l'on pourrait renforcer les échanges entre les pays, aussi bien développés qu'en développement, ainsi qu'entre les Nations Unies et les autres organisations internationales. L'analyse des rapports réalisée par les experts est également disponible en version intégrale sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante:

<http://www.unccd.int/science/menu.php?newch=17>.

**SYNTHÈSE DE L'ANALYSE RÉALISÉE PAR LE GROUPE D'EXPERTS DES
RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES PARTIES À LA TROISIÈME SESSION
DU COMITE CHARGÉ DE L'EXAMEN**

1. Le Groupe d'experts du CST a été invité par la Conférence des Parties à donner, par l'intermédiaire du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, des avis scientifiques et techniques et à formuler des observations concernant les rapports des pays parties touchés d'Afrique et d'autres rapports.
2. Les rapports présentés par les pays africains parties étaient, dans leur ensemble, très bien structurés et complets. Ils portaient en outre sur les sept domaines thématiques spécifiés.
3. Les rapports des pays développés parties avaient une portée plus limitée et étaient généralement moins complets. Les rapports des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales étaient très inégaux, certains se résumant à une page de synthèse alors que d'autres étaient circonstanciés. La présente synthèse commente ces rapports (principalement ceux des pays africains touchés et des pays développés parties), et formule des observations, remarques et recommandations concernant les moyens de les améliorer. Plusieurs membres du Groupe d'experts, des experts du fichier d'experts indépendants, et d'autres, ont participé à cet examen.
4. Malgré la diversité des examens, les résultats obtenus étaient cohérents. Les rapports de la majorité des pays ont été examinés, certains par plusieurs experts.

A. Observations relatives aux domaines thématiques

5. Évaluation et surveillance de la désertification: La plupart des pays ont avancé un diagnostic, indiqué les causes de ce phénomène et fourni des renseignements généraux. Certains n'ont donné aucune information. De nombreux pays ont indiqué que le manque de structures, de moyens de mesure et de financement entravaient les progrès dans ce domaine. Les pays ne disposent pas des technologies et de l'expérience nécessaires pour élaborer des systèmes de surveillance, et ils sont très peu nombreux à recourir aux systèmes de surveillance pour prendre des décisions. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes permettant de communiquer l'information.
6. Repères et indicateurs: Les progrès ont été lents. Environ un tiers des pays n'ont pas fourni de renseignements concernant les repères et les indicateurs, un tiers a indiqué que ceux-ci étaient à l'étude et un tiers avaient fait quelques progrès. Selon les rapports, les indicateurs écologiques sont encore peu développés.
7. Systèmes d'alerte rapide: La plupart des pays n'ont pas fourni de renseignements sur ce point ou ont indiqué ne disposer d'aucun système opérationnel. Quelques pays élaborent des systèmes d'alerte rapide; un pays dispose déjà d'un tel système et un autre pays le développe actuellement.
8. Remise en état des terres dégradées: La plupart des pays disposent de programmes de ce type et indiquent que le manque de financement est le premier obstacle à leur mise en œuvre.

9. Connaissances traditionnelles: On observe nettement qu'il n'existe pas entre le savoir traditionnel et la compréhension scientifique des mêmes phénomènes, ce lien qui permettrait de comprendre les pratiques et de favoriser le transfert de technologie. L'accès aux connaissances traditionnelles est restreint, et si l'on n'essaye pas de remédier immédiatement à ce problème, une grande partie des connaissances traditionnelles seront définitivement perdues.

10. Approche participative: De nombreux pays indiquent qu'ils ont organisé des ateliers et que les communautés ont participé à l'élaboration des programmes d'action nationaux. Plus de la moitié des pays indiquent qu'il est urgent de renforcer leurs capacités (c'est aussi le constat des pays développés, organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales).

B. Observations des experts sur les moyens d'améliorer les capacités

- Développer les activités de renforcement, aussi bien horizontal que vertical des capacités.
- Renforcer les capacités d'exploitation des systèmes d'alerte rapide de surveillance. On observe un certain niveau de coopération entre les groupes internationaux (tels que l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et le Réseau d'observatoires de surveillance écologiques à long terme (ROSELT)), mais peu de mécanismes ont été adoptés.
- Les informations et les données doivent être uniformisées. L'absence de normes rend difficiles les comparaisons nationales et internationales.
- Dans l'ensemble de la région, les mécanismes participatifs sont peu efficaces. Des efforts devraient être faits pour les renforcer.
- Les mécanismes institutionnels doivent être améliorés. Le manque de coordination entrave les efforts de lutte contre la désertification.

C. Aspects positifs des rapports nationaux

11. On observe une prise de conscience d'un certain nombre de questions, et des résultats ont été obtenus dans ces domaines, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- Les approches participatives;
- L'élaboration de stratégies nationales de réduction de la pauvreté;
- Le développement durable;
- La mise en place d'institutions appropriées;
- La coopération internationale;
- Les données des profils de pays (qui sont modifiées dans chaque rapport national).

12. Points faibles des rapports:

- La mise en œuvre des mesures jugées importantes n'est pas mentionnée dans les rapports;
- Il n'y a pas suffisamment de coordination et de synergie;
- Les repères et les indicateurs sont élaborés mais insuffisamment utilisés;
- Les systèmes de surveillance et d'alerte rapide ne sont pas assez utilisés;
- Il n'y a pas suffisamment de liens entre le savoir traditionnel et la compréhension scientifique;
- Il est presque impossible d'uniformiser les données car elles varient trop par l'échelle et le degré de détail, y compris pour les systèmes de classification. Il est difficile d'établir des corrélations entre les données provenant des différentes régions (les discussions récentes sur le Système global mondial d'observation de la Terre (SMOT) et le Réseau mondial sur la couverture du sol (GLCN) sont des signes positifs et montrent que cela pourrait être fait).

13. Recommandations:

- Il est nécessaire de renforcer les capacités à différents niveaux;
- Il faut développer les approches participatives;
- Les informations et les données doivent être uniformisées;
- Il faut améliorer les capacités d'exploiter les systèmes d'alerte rapide et de surveillance;
- Il faut améliorer la structure des institutions et la coordination entre celles-ci.
- Il faut traduire le savoir traditionnel en compréhension scientifique.

D. Rapports des pays développés parties

14. Dix-huit pays développés parties sur 29 ont présenté leur rapport.

- Les pays développés accordaient une grande attention à l'élaboration des programmes d'action nationaux des pays africains, s'attardant en particulier sur la nature de leurs activités et sur l'aide à leur établissement;
- Le montant de l'aide financière fournie par les pays développés est très variable;
- L'acheminement de l'aide financière ou technique au moyen du Mécanisme mondial est inégal ou le plus souvent inexistant, ou omis de la majorité des rapports;

- Une attention particulière a été accordée aux pays bénéficiaires;
- L'utilisation de repères et d'indicateurs concernant l'application de la Convention est insuffisante bien qu'il existe de très bons exemples d'activités;
- La plupart des pays contribuent aux activités suivantes, ou y participent:
 1. Adoption de modes d'exploitation durables d'exploitation des terres;
 2. Mise en place durable de systèmes de production;
 3. Élaboration de programmes de conservation;
- Les pays développés ont accordé moins d'attention aux aspects suivants:
 1. Exploitation durable des parcours;
 2. Mise en place et utilisation de systèmes d'alerte rapide;
 3. Surveillance et évaluation de la désertification;
- L'utilisation des techniques appropriées, associée à la formation et au renforcement des capacités, est une priorité élevée;
- Les partenariats et les consultations sont les activités les plus importantes.

E. Rapport des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales

15. Les rapports des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales accordaient peu d'attention aux différents domaines thématiques, se concentrant plutôt sur les aspects suivants:

- Les connaissances;
- Les processus participatifs;
- Les technologies appropriées.

F. Profils de pays

16. Les réponses concernant les profils de pays peuvent se résumer comme suit (un rapport du CST fait les mêmes observations):

- Les questions posées ont été comprises de manières très différentes, et les réponses données sont également très diverses (par exemple, la réponse «élevé, moyen ou bas» peut être donnée pour qualifier le degré de désertification ou les valeurs précises de chaque degré). Ces réponses ne sont donc pas uniformisées. Les réponses elles-mêmes ne peuvent être liées à aucune valeur numérique ou signification spécifique.

- Il semble pratiquement impossible de dégager des tendances ou d'autres inférences transnationales à partir de données aussi disparates (cf. les observations faites précédemment).
- Il y a abondance de données sur certaines variables telles que le climat et l'eau, mais aucune, ou presque, sur d'autres variables telles que la remise en état des terres.
- Les observations concernant le manque d'uniformité des données et de compréhension des questions posées montrent qu'il est difficile de comparer les situations (c'est-à-dire l'état et l'étendue de la désertification) ou l'évolution des situations (surveillance chronologique ou tendances).
- L'évaluation statistique, ou les moyens d'effectuer des évaluations statistiques, sont pratiquement inexistantes.

17. Les conclusions sont les suivantes:

- Les données sont disponibles mais leur degré d'exactitude n'est pas connu.
- On dispose de chiffres mais il est difficile d'en dégager des corrélations. Les détails et l'échelle varient fortement d'un ensemble de données à l'autre.
- Il est nécessaire de comprendre les données disponibles mais cela pose problème.
- Il est nécessaire de comprendre si les mesures mises en œuvre produisent l'effet escompté.
- Les moyens scientifiques de base sont essentiels pour comprendre aussi bien les phénomènes que les efforts destinés à les infléchir.
- Il est nécessaire de donner des directives concernant les «Guides d'assistance» afin que les résultats puissent être comparés et évalués.
- Les pays ont apporté une contribution très importante à la compréhension des phénomènes, à leur usage et à celui des spécialistes.
- En tout état de cause, il arrive qu'un pays accomplisse des progrès, mais qu'il n'en soit pas conscient et qu'il perçoive plutôt une absence de progrès.

18. Il faudra donc aplanir les obstacles qui empêchent de prendre des mesures et unir les capacités existantes pour mettre en œuvre des interventions. Dans le cas contraire, on doit se contenter de débats et de pourparlers alors que l'on pourrait, et devrait, agir.

Annexe**CADRE DE RÉFÉRENCE ET CRITÈRES POUR L'EXAMEN DES RAPPORTS NATIONAUX À LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ CHARGÉ D'EXAMINER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**Contexte

Dans sa décision 1/COP.6, la Conférence des Parties prie le secrétariat «de veiller à ce que les futures réunions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention soient organisées de manière à favoriser l'apport de scientifiques tels que ceux qui participent aux travaux du CST» (par. 26); elle demande également au CST «d'examiner les éléments du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention relatifs aux processus participatifs, aux repères et indicateurs, aux systèmes d'alerte précoce, à la recherche, aux technologies et aux connaissances et au savoir-faire afin de proposer des mesures scientifiques appropriées tout en tenant compte des progrès réalisés à cet égard dans les régions concernées» (par. 33). Dans sa décision 15/COP.6, elle prie également le Groupe d'experts «d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'autres rapports pertinents, et d'informer le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du CST, de l'efficacité et de l'adéquation de ces programmes aux fins de l'application de la Convention». Il est ensuite indiqué que la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention serait consacrée à l'examen des rapports nationaux (africains) de l'annexe I.

Le secrétariat a réalisé le Guide d'assistance au processus de notification nationale et a aidé à élaborer les profils de pays qui doivent être présentés par chaque Partie en annexe à son rapport national. Le profil de pays contient des informations sur les indicateurs biophysiques et socioéconomiques liés à la désertification et à la sécheresse. Des renseignements complémentaires sont disponibles dans le Guide d'assistance sur le site Web de la Convention:

En anglais: <http://www.unccd.int/cop/officialdocs/cric3/pdf/inf3eng.pdf>

En français: <http://www.unccd.int/cop/officialdocs/cric3/pdf/inf3fre.pdf>

Le Groupe d'experts apportera les contributions ci-après à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

1. Un examen des sections des rapports nationaux consacrées aux aspects suivants: processus participatifs, repères et indicateurs, systèmes d'alerte rapide, recherche, technologies, connaissances et savoir-faire. Cet examen visera à proposer des mesures scientifiques appropriées en tenant compte des progrès accomplis à cet égard dans les différentes régions.
2. Des observations écrites sur les renseignements, les données, les paramètres d'évaluation et les remarques figurent dans certains tableaux et annexes des rapports nationaux. Il s'agit des éléments suivants:
 - i) Les informations figurant dans les tableaux et concernant les repères et les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés ainsi qu'une évaluation de

ceux-ci. Ces informations portent également sur les «mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation»;

- ii) Les informations figurant dans les tableaux et contenant des indicateurs relatifs aux «activités scientifiques et techniques sur la désertification et la lutte contre celle-ci»;
- iii) Le tableau contenant des indicateurs relatifs à «l'application des recommandations formulées par le CST»;
- iv) L'annexe contenant le profil de pays au sens de la Convention.

3. Lors de cet examen, le Groupe d'experts devrait garder à l'esprit les domaines thématiques et sectoriels spécifiques mentionnés dans la décision 1/COP.5 et procéder à son analyse selon une approche ascendante et participative. Cet examen devrait déterminer dans quelle mesure les rapports nationaux traitent des domaines suivants:

- i) Les mesures pour la remise en état des terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des sécheresses;
- ii) La surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification;
- iii) L'accès des pays touchés parties, en particulier des pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés.

4. Le Groupe d'experts devrait également recenser dans les rapports nationaux les moyens de favoriser le transfert de savoir-faire et de technologie, en particulier des pays développés vers les pays en développement, pour lutter contre la désertification et/ou atténuer les effets de la sécheresse.

5. L'examen devrait également déterminer dans quelle mesure des efforts ont été faits au niveau national pour promouvoir les connaissances traditionnelles en matière de lutte contre la désertification.

6. Le Groupe d'experts donnera également des indications au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour faire en sorte que les activités des communautés et des institutions scientifiques apparaissent de manière plus visible dans les rapports nationaux.
